

Ecole Camille Claudel
7, Rue de la Mairie
35580 LASSY

PV du Conseil d'école du vendredi 11 mars 2016

18.30 – 20.30

Personnes présentes :

Mairie :

Le maire : Mr Le Chénéchal

Adjoint aux affaires scolaires : M. Bourdeverre

Parents d'élèves : Valérie Stirchler, Anita Villion, Jean François Bordais, Carole Fournier, Romain Kimmerlé, Virginie Thoby, Cécile Fouquart

Enseignants :

Laurence Le Métayer (MS/GS), Emmanuelle Dumont (CE1/CE2), Hélène Désert (CM2), Georges Guenharo (Directeur, CM1), Laure Bocquentin (PS/MS), Céline Le Picard (CE1), Laura Auger (PS/MS), Christine Meignen-Richard (CE2), Cécile Jeanneau (CP et CM1)

ATSEM : Peggy Micault, Jocelyne Damant

Excusés : M. Nizan, I.E.N, Alexandra Rougé (CP)

Ordre du jour

- Carte scolaire, rentrée 2016. Fermeture de la neuvième classe

La neuvième classe ne sera pas maintenue à la prochaine rentrée scolaire.

M. Guenharo apporte des éléments de réponses à cette fermeture.

Il faut se rappeler que cette neuvième classe était en ouverture conditionnelle en septembre 2015 pour un effectif global en élémentaire de 132 élèves. L'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2016 n'ayant pas évolué, la classe était en fait déjà en fermeture conditionnelle. Les seuils de fermeture et d'ouverture évoluent chaque année en fonction notamment des dotations départementales. Pour être maintenue, les effectifs auraient dû augmenter significativement. Ce n'est pas le cas. Nous regrettons cette fermeture qui va forcément faire augmenter le nombre d'élèves par classe. L'équipe enseignante réfléchit actuellement à la meilleure répartition possible compte tenu des effectifs élevés en CE2 et CM1 (respectivement 36 et 30 élèves).

Les représentants des parents d'élèves ont adressé un courrier à M Nizan, IEN, pour lui exprimer leur mécontentement et leur refus d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée.

- Sécurité dans l'école (présentation du PPMS)

M. Guenharo présente l'organisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dans l'école. Ce document a été rédigé pour organiser la protection des personnes en cas de sinistre. Il permet de clarifier les rôles de chacun grâce à des fiches action personnalisées. Il détaille également le pas à pas à appliquer en cas de déclenchement du protocole.

A la suite de cette rédaction, un exercice de mise à l'abri a été réalisé en décembre 2015.

Les services académiques demandent à ce qu'un deuxième exercice soit organisé au printemps. Celui-ci sera plus axé sur la question de la vigilance attentat. Une information sera donnée aux directeurs sur ce point, en fin de mois par M. Nizan, I.E.N.

Par ailleurs, M. Guenharo demande à la municipalité de prendre contact avec les sapeurs-pompiers de Guichen car il souhaiterait les associer au prochain exercice incendie. Cela permettra entre autres aux sapeurs-pompiers de prendre de bons repères dans l'établissement car ils ne connaissent pas bien les lieux. L'équipe enseignante remercie la municipalité d'avoir pris en charge financièrement une formation d'initiation aux premiers secours pour les CM1 et CM2. Cette formation, organisée par les sapeurs-pompiers de Mordelles a rencontré un vif succès auprès des élèves. Elle s'est déroulée sur une journée entière. Chaque enfant a reçu une formation de base d'1h30.

Les élèves de CE2 passeront le permis piéton avant la fin de l'année scolaire.

- Gestion des conflits par l'équipe enseignante

M. Guenharo explique que chaque année, l'équipe enseignante est surprise de voir des parents d'élèves intervenir sur la cour de récréation pour régler eux-mêmes des différends dans lesquels leur enfant est impliqué. Ce comportement est choquant de la part de parents d'élèves que l'on pense responsables et respectueux du travail des enseignants. C'est à l'équipe enseignante de gérer ce type de conflit et l'équipe enseignante invite une nouvelle fois les parents à faire preuve de lucidité sur cette question.

M. Guenharo ajoute que cette question peut-être abordée lors de la réunion parents-professeurs de début d'année.

- Question sur les devoirs à la maison

Un parent d'élève se plaint d'une trop grande quantité de devoirs donnée le soir. L'équipe enseignante explique que la durée des devoirs doit être limitée à 10 à 20 minutes selon le niveau de classe. Au-delà de ce temps, les parents sont invités à rencontrer l'enseignant directement, pour adapter si besoin.

- La visite médicale des 3-4 ans de la PMI

Un parent d'élève pose une question concernant le questionnaire médical de la PMI. Il trouve que ce questionnaire interroge les parents sur des questions trop privées.

M. Guenharo fait remarquer qu'il est facultatif, comme la visite médicale que les parents peuvent refuser. Mais la PMI est tenue de proposer cette visite et son questionnaire.

L'infirmière contactée par téléphone mercredi ajoute que le questionnaire est utile pour faire le point en priorité sur le suivi médical de l'élève. *Y a-t-il un suivi orthophonique qui n'aurait pas été signalé*, par exemple. C'est donc plus l'aspect médical qui intéresse la PMI. Aucun grief ne sera fait aux parents sur tel ou tel comportement de l'enfant qui serait « hors norme ». On parle ici, d'habitudes alimentaires ou de présence devant la télévision.

Ce questionnaire sera ensuite détruit. Rien n'est archivé.

Il faut aussi savoir que ce document est actuellement en phase de réécriture.

- Organisation des TAP

2 questions sont posées à la municipalité.

La première concerne **la gestion du matériel d'EPS**. Les animateurs TAP proposent des séances sportives et utilisent parfois les tapis de l'école. Des tapis ont été temporairement sortis de l'école et stockés dans la salle des fêtes ce qui a gêné l'organisation des séances d'EPS par les enseignants. Ces tapis sont aujourd'hui replacés à l'école. Le constat est fait qu'il manque quelques tapis pour que tout le monde puisse travailler dans de bonnes conditions. M. Bourdeverre va étudier la question financière. Ce serait un budget supplémentaire de l'ordre de 1000 euros.

La deuxième question concerne **le comportement agressif d'un des animateurs** vis-à-vis des enfants.

Les parents expliquent que de nouveaux faits se seraient produits récemment et déplorent l'inaction de la municipalité dans ce dossier. M. Bourdeverre contredit les commentaires et réaffirme que la mairie a pris

très au sérieux ce qui s'est passé. L'animateur a été entendu et la mairie considère qu'il n'y a pas lieu de le congédier compte tenu des faits observés.

Son contrat se termine en juillet 2016.

- **Plan numérique pour l'école**

L'installation de deux nouveaux TBI en élémentaire dans les semaines à venir vient compléter le parc informatique précédemment installé. Le plan d'installation est conforme à ce qui avait été planifié par la municipalité.

L'année prochaine, le plan se poursuivra par l'installation de deux nouveaux TBI.

A terme toutes les classes élémentaires seront équipées de tableaux interactifs.

- **Aménagements de sécurité prévus en 2016 devant l'école**

La mairie envisage de limiter la vitesse à 30km/heure devant l'école. Elle souhaiterait que les places de parking qui longent l'école soient des places de passage et non des places de longue durée. L'équipe enseignante aimerait avoir la garantie de trouver une place pour se garer le matin.

- **Aménagement du terrain de sport**

L'aménagement du terrain situé en contrebas du terrain d'honneur est prévu au printemps, comme annoncé par la municipalité. Ce sujet avait déjà été abordé lors d'un précédent conseil d'école.

- **Garderie du matin et collation**

La collation du matin pour les enfants arrivant avant 7h30 est envisageable.

- **Le point sur la commission restauration**

Le compte rendu est consultable sur le site de la mairie. Cette dernière étudie la question de la gestion des déchets en compost, ce qui pourra être inséré au projet éco-école.

Fin de réunion à 20h30

Secrétaire de séance :

Cécile Jeanneau

Directeur :

Georges Guenharo